RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2M TRADE
Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 Euros
Siège social : 6 L'Allier – 44330 VALLET
897 470 688 RCS Nantes

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 14 octobre 2026 à 14:00

L'associé unique de la société **2M TRADE**, Monsieur **MAENHAUT Michaël**, demeurant à [redacted] propriétaire de la totalité des 10 actions composant le capital social de la Société, a pris les décisions suivantes :

Première résolution : Modification de la date de clôture de l'exercice social
L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social.
L'exercice social, qui commençait le **1er janvier** pour se clôturer le **31 décembre**, commencera désormais le **1er avril** et se clôturera le **31 mars** de l'année suivante.
L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de **15** mois et se terminera le **31 mars 2027**.

Deuxième résolution : Modification corrélative des statuts
En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article **19 du titre 6** des statuts, relatif à l'exercice social, qui est désormais rédigé ainsi :
*« Article **19** - Exercice social*
*Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le **1er avril** et finit le **31 mars** de chaque année. »*

Troisième résolution : Pouvoirs pour les formalités
L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités légales de publicité et de dépôt.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre des décisions.

Fait à : VALLET
Le : 14 octobre 2026

Lu + Approuvé

[redacted]

Signature de l'associé unique (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :
Michaël MAENHAUT